

SÉANCE EXTRAORDINAIRE, tenue, jeudi, le 01 octobre 2009 à 18h30, à la salle de l'Édifice municipal sous la présidence de M. Bertrand Bouchard, maire et à laquelle il y avait quorum.

Présences : Michel Larouche
Bernard Boivin
Régis Pilote
Guy Tremblay

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. RÉOLUTION DE CONCORDANCE
3. RÉOLUTION D'ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATION À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES
4. CONTRAT DE DÉNEIGEMENT CHEMIN DE LA SAPINIÈRE
5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

178-10-09 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Michel Larouche et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.

179-10-09 Résolution de concordance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité des Éboulements souhaite emprunter par billet un montant total de 222 500 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
30-04	169 500\$
78-08	53 000\$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il proposé par Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 222 500 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 30-04 et 78-08 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorier ;

QUE les billets soient datés du 8 octobre 2009;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2010.	17 100 \$
2011.	17 800 \$
2012.	18 400 \$
2013.	19 000 \$
2014.	19 800 \$
2014.	130 400 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité des Éboulements émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 8 octobre 2009), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 30-04 et 78-08, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

180-10-09 Résolution d'adjudication d'une émission d'obligation à la suite des demandes de soumissions publiques

Il est proposé par Guy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité des Éboulements accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt de 222 500 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 30-04 et 78-08, au prix de 98,46700, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

17 100 \$	1,7 %	8 octobre 2010
17 800 \$	2,0 %	8 octobre 2011
18 400 \$	2,5 %	8 octobre 2012
19 000 \$	3,0 %	8 octobre 2013
150 200 \$	3,5 %	8 octobre 2014

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

181-10-09 Contrat de déneigement, chemin de la Sapinière

CONSIDÉRANT que les montants des soumissions reçues pour l'entretien du chemin de la Sapinière pour les trois prochaines années se décrivent comme suit :

Garage Martin Gaudreault : 40 500,00\$
Benoît Tremblay : 23 699,00\$
Côté, Gaudreault et Fils : 15 012,37\$

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Côté, Gaudreault et Fils au montant de 15 012,37\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Larouche, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE le contrat de déneigement du chemin de la Sapinière soit accordé pour les trois prochaines années à Côté, Gaudreault et Fils ;
- QUE Bertrand Bouchard, maire, et Linda Gauthier directrice générale et secrétaire trésorière, soient autorisés, et ils le sont par les présentes à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

182-10-09 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 18h45 les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Bertrand Bouchard,
maire

Linda Gauthier,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière